



Réaction du Collectif des médecins contre l'euthanasie et de Vivre dans la Dignité à l'adoption du projet de loi C-7

Après la douche froide, les raisons de demeurer mobilisés

La nouvelle loi sur l'aide médicale à mourir (AMM) est entrée en vigueur ce mercredi 17 mars 2021, tel que décrit dans [ce communiqué du ministère de la justice du Canada](#). L'ultime étape aura été le vote des sénateurs pour adopter la dernière version du projet de loi C-7 proposée par une majorité des députés de la Chambre des communes.

Pour tous ceux et celle qui ont travaillé d'arrache-pied à bloquer les mesures facilitant l'accès à l'AMM, cette nouvelle s'apparente à une douche froide qui sacralise davantage le dogme de l'autonomie au dépend de la dignité réelle des personnes. La tentation de jeter la serviette devant le rouleau-compresseur de l'expansion de l'AMM au pays pourrait être forte chez plusieurs d'entre nous. À quoi bon poursuivre la mobilisation quand les dés semblent pipés d'avance?

Voici quelques raisons pour nous inviter à relever la tête et à poursuivre ensemble notre travail collectif contre le fort courant de pensée unique célébrant les vertus de l'AMM :

- La lutte contre les visées du projet de loi C-7 aura démontré hors de tout doute que l'opposition aux dérives de l'AMM n'est pas un enjeu partisan. Tant à gauche qu'à droite de l'échiquier politique, des voix se sont fait entendre pour exprimer leurs préoccupations liées à C-7, y compris le retrait du critère de fin de vie. Nous avons beaucoup aimé collaborer avec tant d'experts en matière de handicap, de personnes en situation de handicap, de leaders autochtones et de toutes ces personnes qui ont pris la parole au cours des derniers mois. Des liens importants se sont développés et nous sommes appelés à les entretenir.

- D'ici 30 jours débutera un examen parlementaire de la loi sur l'AMM au Canada. Nous devons suivre de près l'évolution de ces discussions qui porteront sur « l'admissibilité des mineurs matures, les demandes anticipées, la maladie mentale, les soins palliatifs et la protection des Canadiens ayant un handicap ».

- Une bien mince victoire demeure dans la version finale du projet de loi : l'exclusion des directives anticipées pour les maladies neurodégénératives comme l'Alzheimer. Des pressions se poursuivront au niveau provincial pour ouvrir à court terme une nouvelle brèche, celle des personnes inaptes qui auraient approuvé préalablement les circonstances choisies pour obtenir l'AMM. De plus, les militants d'un plus vaste accès à l'euthanasie font déjà miroiter à des patients que le projet de loi C-7 permet à des personnes atteintes de l'Alzheimer de demander et d'obtenir l'AMM lors d'un stade 4 de leur maladie (sur une échelle de 7), avant de devenir inapte. Une solution dramatique qui ferait mourir prématurément des personnes qui pourraient vivre dignes et heureuses lors des autres stades de la maladie, si elles étaient bien accompagnées.

- L'assouplissement des balises pour l'administration d'une injection létale à des personnes en fin de vie et l'établissement de nouveaux protocoles pour les personnes dont la mort naturelle n'est pas raisonnablement prévisible se font dans un contexte bien particulier. Selon de nombreux témoignages, les balises actuelles ne sont pas toujours respectées. À ce jour, nous ne sommes au courant d'aucune mesure disciplinaire contre des inconduites de ce genre. Nous devons être particulièrement attentifs à ce que les balises promises soient à tout le moins respectées.

- Nous ne pouvons pas laisser le champ libre aux promoteurs de l'aide médicale à mourir comme solution aux souffrances physiques et psychiques de patients. Déjà certains contemplant la « fatigue de vivre » comme une raison suffisante pour demander ce soi-disant « soin » de « fin de vie ». Nous devons travailler à promouvoir des soins adaptés à tous les types de souffrances. Pour y arriver, nos gouvernements devront mettre les bouchées doubles pour améliorer les soins de santé mentale, le soutien des personnes en situation de handicap (emploi, logement, etc.), le soutien des personnes atteintes de maladies chroniques, peu importe leur âge, les soins et le maintien à domicile et l'appui aux proches aidants. Les défis ne manquent pas!

Ce faisant, nous pourrions retourner à la source des messages des campagnes de prévention du suicide et rappeler à ceux et celles qui envisagent la mort : votre vie est importante et nous serons avec vous pour vous accompagner dans les moments plus difficiles. Malgré vos peurs et vos souffrances, vous êtes et vous demeurerez toujours dignes.

Merci pour votre soutien pendant toute la durée des débats entourant le projet de loi C-7. Notre mobilisation se poursuit. Nous sommes déjà à l'ouvrage avec la production d'une vidéo sur les mythes entourant les soins palliatifs. Nous avons hâte de vous en dire davantage.

Les manches relevées,

Sincèrement,

Dr Catherine Ferrier
Présidente
Collectif des médecins contre l'euthanasie

et

M. Alex King
Président du conseil d'administration
Vivre dans la Dignité

P.S: À vous et vos proches - une joyeuse arrivée du printemps ce samedi!

Vous recevez ce courriel car vous avez signé le manifeste du
Collectif des médecins contre l'euthanasie.

[Vous désinscrire de tous les envois du Collectif](#)

1650, avenue Cedar,
bureau D17-113
Montréal, QC H3G
1A4
Canada

change.org

Le 22 mars 2021

Sandra a appris qu'elle était atteinte de la forme précoce de la maladie d'Alzheimer à l'âge de 39 ans. Ayant soutenu son père, également atteint de cette maladie, jusqu'en fin de vie, elle déclare : « je ne veux pas terminer mes jours de la même façon ». Bien que le Sénat ait accepté cette semaine des amendements au projet de loi C-7 visant à élargir l'accès à l'aide médicale à mourir (AMM), les Canadiens doivent néanmoins être aptes à donner leur consentement définitif au moment de recevoir la procédure. Si vous considérez que les personnes comme Sandra devraient pouvoir consentir à l'aide médicale à mourir maintenant, afin d'éviter de perdre leur capacité à prendre une telle décision plus tard, signez la pétition.



Accès à l'aide médicale anticipée pour les gens atteints de maladie neurodégénératives



88 246 personnes ont signé la pétition de Sandra DEMONTIGNY. Prochain objectif : 150 000 !

Signez cette pétition en un seul clic

Depuis un certain temps déjà, Sandra Demontigny, atteinte d'Alzheimer précoce génétique, sa famille ainsi que Kim Verreault, collaboratrice, unissent leurs efforts afin que l'aide médicale à mourir anticipée soit accessible à tous les Canadiens et les Canadiennes atteints d'une maladie neurodégénérative, et souhaitant s'en prévaloir. Le 10 février 2021, le Sénat canadien a voté avec une forte majorité en faveur d'un amendement à la loi C-7, présenté par la sénatrice Pamela Wallin. C'est exactement ce sur quoi Madame Demontigny travaille depuis l'annonce de son diagnostic : la possibilité de consigner légalement, alors qu'elle est encore apte à le faire, une demande d'aide médicale à mourir, qui sera effective au moment où elle l'aura prévu. Elle veut être en mesure de profiter de ses dernières années, l'esprit libre et sans peur. Elle a accompagné son père, jusqu'à la fin de la maladie, lui qui était porteur du même défaut génétique et elle est catégorique: elle ne veut pas terminer ses jours de la même façon...en errant de jour et de nuit, à 4 pattes la nuit parce que trop épuisée; en pleurant souvent, en ayant un regard perdu tout en grommelant quelques mots difficiles à déchiffrer; en devenant agressive avec ses enfants qu'elle ne reconnaîtra plus. Ce n'est certes pas la définition de mourir dans la dignité. Mme Demontigny est convaincue que son père n'aurait jamais toléré se voir dans cet état de dépendance totale et d'agressivité envers sa propre famille.

Il ne reste qu'une seule et dernière étape afin que cet amendement devienne partie intégrante de la Loi. Nous sollicitons donc votre appui afin de démontrer au Ministre de la Justice David Lametti et au Premier Ministre Justin Trudeau à quel point il est important d'entériner l'amendement de Mme Walin afin de le rendre opérationnel. Étape 1: Vous n'avez qu'à cliquer sur le lien ci-dessous et à inscrire votre nom. Étape 2: Partagez à vos amis !
De tout coeur, merci !

Signez cette pétition en un seul clic

[Voir la page de pétition](#)

A Change.org, nous croyons au pouvoir des gens ordinaires. Avez-vous une cause qui vous tient à coeur ?

[Lancez une pétition aujourd'hui](#)

La personne (ou l'organisation) qui a lancé cette pétition n'est pas liée à Change.org. Change.org n'a pas créé cette pétition et n'est pas responsable de son contenu.

Change.org · 548 Market St #29993, San Francisco, CA 94104-5401, USA